

## FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 01/09/2023

### I – DEFINITION DU POSTE

1	<b>ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE</b> Pôle Chirurgie – Service : O.R.L./O.F.H. – Unité : O.R.L.
2	<b>LIBELLE DU POSTE :</b> Praticien hospitalier spécialisé en oto-rhino-laryngologie
3	<b>NIVEAU DE RESPONSABILITE :</b> 4
4	<b>CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE :</b> A
5	<b>CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE :</b> A
5	<b>FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE :</b> FSA
6	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE :</b> Centre Hospitalier de la Polynésie française <b>CHAPITRE :</b> 64 <b>ARTICLE :</b> 21 <b>PARAGRAPHE :</b> 11 <b>CODE POSTE :</b> 1112
7	<b>LOCALISATION GEOGRAPHIQUE :</b> PIRAE - TAAONE
8	<b>FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) :</b> Le Praticien hospitalier spécialisé en oto-rhino-laryngologie – Chef de service organise et supervise l'ensemble des activités médicales des unités d'O.R.L. et de Stomato/Odontologie. Il assure le dépistage, le diagnostic et le traitement des pathologies chirurgicales et des maladies liées aux organes de la tête et du cou (oreilles, gorge, nez, sinus glandes salivaires, cou et glande thyroïde) des patients admis aux urgences, hospitalisés ou externes, conformément au projet d'établissement. Il participe à la permanence des soins (gardes et astreintes) et répond aux demandes d'avis des services du CHPF mais également des autres structures de soins de Polynésie.
9	<b>EFFECTIFS ENCADRES</b> A      B      C      D      Autres <b>NOMBRES :</b> Néant
10	<b>SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT :</b> Chef de service de l'O.R.L.
11	<b>MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Accès au bloc opératoire et à l'ensemble des services d'hospitalisation et de consultation dans les limites des compétences techniques du praticien ;</li><li>- Moyens informatiques et bureautiques ;</li><li>- Logiciels informatiques de gestion des patients (AS400, DMP Web) ;</li><li>- Moyens généraux du service et moyens spécifiques à la spécialité ;</li><li>- Accès à la bibliothèque médicale.</li></ul>
12	<b>CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE :</b> participation obligatoire aux gardes et astreintes
13	<b>ACTIVITES PRINCIPALES :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Assurer tous actes de prévention, de diagnostic et de thérapie couramment pratiqués en O.R.L. hospitalière ;</li><li>- Assurer les consultations médicales et rédiger des actes médicaux (compte-rendu opératoire, compte-rendu d'hospitalisation, Certificat médical initial (CMI), etc.) ;</li><li>- Assurer l'activité au bloc opératoire ;</li><li>- Participer à la prise en charge des patients hospitalisés dans l'établissement ;</li><li>- Réaliser le codage de l'activité médicale PMSI (Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information).</li></ul>
14	<b>ACTIVITES ANNEXES :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Participer aux missions dans les îles ;</li><li>- Participer à l'enseignement des infirmiers diplômés d'Etat (IDE), des infirmiers de bloc opératoire diplômés d'Etat (IBODE), des sages-femmes, des externes, internes et assistants ;</li><li>- Participer à la formation médicale continue et évaluer les pratiques professionnelles ;</li><li>- Participer aux activités du service et à la mise en place des projets du service ;</li><li>- Participer aux commissions en rapport avec les projets du service et éventuellement à différentes commissions d'établissement ;</li><li>- Participer aux actions d'évaluation et de gestion des risques ;</li><li>- Exercer temporairement dans les établissements relevant du service public hospitalier (art. 3,</li></ul>

**II -- PROFIL PROFESSIONNEL**

15	CADRE D'EMPLOI : PRATICIEN HOSPITALIER
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diplôme d'État de docteur en médecine ;</li> <li>- Diplômes d'études spécialisées (DES) ou Certificat d'études spécialisées (CES) de Chirurgie générale et/ou DES d'O.R.L. + DESC Chirurgie cervico-faciale et/ou DES d'ORL et Chirurgie cervicofaciale ;</li> <li>- Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de praticien hospitalier spécialisé en oto-rhino-laryngologie sur le territoire français.</li> </ul>

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Toutes qualités professionnelles et humaines relatives à l'exercice médical dans sa spécialité ;			X
	- Toutes compétences techniques pour la réalisation des gestes cités au § 13 ;			X
	- Management d'équipe ;			X
	- Animation d'équipe ;			X
	- Connaissances bureautiques ;		X	
	- Connaissances coutumes locales ;	X		
	- Déontologie ;			X
	- Disponibilité ;		X	
	- Esprit d'équipe ;		X	
	- Intégrité éthique ;			X
	- Polyvalence ;		X	
	- Secret professionnel et médical.			X
	- Chirurgie cervicofaciale générale			X
	- Prise en charge des pathologies médicales ORL générales			X
	- Prise en charge de la chirurgie otologique complexe adulte et enfant			X
	- Prise en charge de la pathologie vertigineuse complexe			X
	- Prise en charge des patients présentant une surdité profonde(Implant cochléaire)			X

18 EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : XXX

19 FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS 400

20 DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : supérieure à 3 ans

Le chef de service

Date : 20/9/23

Signature :

*Dr Damien VINH*  
 Service d'ORL  
 C.H.P.F. - PIRAE - TAHITI  
 M 2027

L'agent

Date :

Signature :

*Dr Fabrice AMADEO*  
 Praticien - Hospitalier  
 C.H.P.F. - PAPEETE - TAHITI  
 M 1365  
 20/09/2023